

Le Syndicat Intercommunal Alex-La Balme de Thuy-Dingy St Clair (S.I. A-B-D)

Siège : en mairie de Dingy St Clair.

Missions :

⇒ le Syndicat intercommunal a pour objet la création d'un service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.) visant à la mise en place de la réglementation, du contrôle technique des différents systèmes d'assainissement autonome (installations nouvelles et constructions existantes), ainsi que de sa tarification conformément à l'arrêté du 6 mai 1996.

⇒ le Syndicat informe et sensibilise la population des 3 communes en matière d'assainissement autonome et de respect de l'environnement.

⇒ le Syndicat a également en charge la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés, la mise en place du tri sélectif et la gestion de la déchetterie Intercommunale de Dingy St Clair, ainsi que la tarification de l'ensemble.

Composition du bureau du SI ABD

	<i>comité SI A-B-D</i>	<i>Délégués au SILA</i>	<i>Commission Déchets</i>	<i>Commission Appel d'Offres</i>
Roland AVRILLON (D)	Président	Titulaire		Président
Claude CHARBONNIER (A)	Vice-Président	Suppléant		Suppléant
Alain JOSSERAND (B)	Vice-Président	Suppléant		Suppléant
Nathalie DUTREIGE (A)	Titulaire	Vice-Présidente		Titulaire
Christian DEROUSSIN (B)	Titulaire	Titulaire	Président	Titulaire
Monique ZURECKI (D)	Titulaire	Titulaire	Titulaire	
Patrick GLAREY (A)	Titulaire		Titulaire	
Brigitte COHENDET (B)	Titulaire		Titulaire	
Ludovic CHARVET-QUEMIN (D)	Titulaire			Titulaire
Jean-Robert RAFFY (A)	Suppléant			
Bernard DUPPERIL (B)	Suppléant			
Pierre CHAPPAZ (D)	Suppléant	Suppléant	Suppléant	
Noël BOCQUET (A)	Suppléant			
Guy CONTAT (B)	Suppléant			
Catherine SCHOUBRENNER (D)	Suppléante	Suppléante		
Roland BOUVARD (A)	Suppléant		Suppléant	
Albert TOCHON (B)	Suppléant		Suppléant	
Christian PAILLY (D)	Suppléant			Suppléant

A= ALEX - B = LA BALME DE THUY - D = DINGY ST CLAIR

DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DE DINGY ST CLAIR

A partir du 15 janvier 2003 la déchetterie de Dingy St Clair est ouverte aux particuliers résidants des trois communes. Des bennes seront mises en place pour recevoir les déchets par quantité limitée à 0,5 m3.

Les particuliers résidants de la Balme de Thuy pourront déposer :

- GRAVATS les produits de démolition - DECHETS VERTS les résidus de tonte et de taille;
- DECHETS INCINERABLES : plastique, mousse, bois jusqu'à 80cm de côté;
- DECHETS NON INCINERABLES : structures canapé, sommiers, matelas; gravats souillés, pneus
- et aussi : ferrailles, piles..... *Le règlement de la déchetterie sera affiché sur le site.

OUVERTURE Lundi : 7h 30 - 11h 30, Mercredi : 13h 30 - 17h 30, Samedi : 8h - 12h et 13h 30 - 17h 30

nota : Les **Entreprises et les artisans** doivent suivre, pour l'instant leurs filières habituelles de recyclage des déchets issus de leurs activités, des solutions sont à l'étude et leur seront bientôt proposées.

PAGE INTERCOMMUNALE LE SCOT FIER-ARAVIS

Dernier né des Syndicats Intercommunaux, issu de la loi SRU de 2000 sur l'urbanisme, le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) est une procédure de mise en cohérence des projets liés aux logements, aux transports, au développement économique et à tous les objectifs (logements, électricité, eau, zones artisanales, zones agricoles) fixés par les communes membres. La préfecture a approuvé le périmètre présenté conjointement par les neuf communes de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes et les communes d'Alex, La Balme de Thuy, Digny Saint Clair, Entremont.

Chaque commune a élu deux représentants titulaires et deux suppléants pour siéger au conseil syndical du S.C.O.T. FIER-ARAVIS. Un regroupement par secteur, représenté par un vice-président, a été mis en place de la manière suivante : un secteur Aravis avec La Clusaz, Le Grand Bornand, St Jean de Sixt, Entremont; un secteur Val Sulens avec Le Bouchet Mt Charvin, Serraval, Les Clefs, Manigod; un secteur Thônes avec Les Villards sur Thônes et un secteur du Fier avec les communes du S.I. A-B-D : Alex, La Balme de Thuy, Digny St Clair.

Membres élus au comité syndical du SCOT FIER-ARAVIS				
Communes membres	<i>maires</i>		<i>suppléant (e)</i>	<i>suppléant (e)</i>
	<i>titulaires</i>	<i>titulaires</i>		
ALEX	Nathalie DUTREIGE	Jean Robert RAFFY	Claude CHARBONNIER	Noël BOCQUET
DIGNY ST CLAIR	Monique ZURECKI	Roland AVRILLON	Michel FLAHAUT	Catherine SCHOUBRENER
ENTREMONT	Gilles MAISTRE	Yolande TABUIS	Yves GOY	Monique DOLE
LA BALME DE THUY	Christian DEROUSSIN	Bernard DUPERRIL	Patricia HUDRY	André AVET-FORRAZ
LA CLUSAZ	Claude COMTE	Jacques COLLOMB-PATTON	Marie-Louise DONZEL	Chantal PAPAZIAN
LE BOUCHET MT CHARVIN	Thérèse LANNEAU	Joseph BLANC-GARIN	Bernard THIAFFEY	Franck PACCARD
LES CLEFS	Martial LANDAIS	Michel BURGAT	Véronique MAISTRE	Jean Luc GAY-PERRET
LE GRAND BORNAND	André PERRILLAT	J.Narcisse PERRILLAT-CHARLAZ	Jean-Pierre DUPRAZ	Claude JALLE
LES VILLARDS/THONES	Gérard FOURNIER	Joël VITTOZ	Sabine GUELPA	Stéphane FERRARI
MANIGOD	Bruno SONNIER	Jacques POIVEY	André GOLLIET	Gilles LAMBERSEND
SERRAVAL	Jean Louis RICHARME	Monique D'ORAZIO	Frédéric BOISIER	Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL
SAINT JEAN DE SIXT	Pierre CONTAT	Bernard PESSEY	Michel LELIEVRE	François LATHUILLE
THÔNES	J-Bernard CHALLAMEL	Marcel BASTARD-ROSSET	Jacques DOUCHET	Pierre BIBOLLET

Lundi 3 février les membres du SCOT Fier-Aravis se sont retrouvés à la salle des fêtes de Thônes pour élire le président et les vice-présidents.

Le bureau du SCOT sera composé des Maires des 13 communes adhérentes.

Les conseillers Généraux des cantons d'Annecy le Vieux, Bonneville et Thônes, siégeront au bureau en tant que personnes qualifiées avec voix consultatives.

Les élections à bulletin secret ont donné les résultats suivants :

- Président : Jean Bernard CHALLAMEL
- 1ère Vice-présidente : Monique ZURECKI
- 2ème Vice-président : Pierre CONTAT
- 3ème Vice-président : Martial LANDAIS

Le verre de l'amitié a clos cette cérémonie de mise en place, qualifiée "d'historique".